



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/69

## OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À EMSPROTO / SCI SEMIC DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

Envoyé en préfecture le 31/05/2018  
Reçu en préfecture le 31/05/2018  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20180529-2018\_69-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : le 22 mai 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : le 22 mai 2018

Le 29 Mai de l'année deux mille dix-huit  
à 18h30

à Beautiran – Espace culturel Gilles Pezat  
Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Christian  
TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	Mme DEBACHY	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	E	M. DARBO	MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN-DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC	DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	E	M. FATH			

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme CHENNA est élu(e) secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2018 est adopté à l'unanimité


\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/69

## OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À EMSPROTO / SCI SEMIC DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU

Envoyé en préfecture le 31/05/2018  
Reçu en préfecture le 31/05/2018  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20180529-2018\_69-DE

Vu les statuts de la CCM et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu ;

Vu l'avis des domaines 2017-081V0030 du 26 janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2016/60 du 12 avril 2016 fixant le prix de vente des terrains de l'extension du Site Montesquieu ;

Vu l'avis de la commission développement économique du 30 mai 2017;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017/104 du 27 juin 2017 concernant la vente du lot 22 à la société EMSPROTO – SCI SEMIC

Considérant l'avis favorable du bureau,

### EXPOSE

Les modalités d'achat puis de commercialisation des terrains du Site Montesquieu ont été définies par les Conseils Communautaires du 19 décembre 2003 et du 9 avril 2004.

Dans le cadre de l'extension du Site Montesquieu à Martillac, la Communauté de Communes de Montesquieu poursuit la commercialisation des terrains qu'elle a aménagés.

Le Conseil Communautaire a délibéré le 27 juin 2017 en vue de vendre la parcelle cadastrée D 1000 à la société EMSPROTO.

Un sous seing privé a été signé le 3 août 2017 et un permis de construire a été accordé le 22 novembre 2017 mais une demande de permis modificatif a été faite le 4 avril dernier.

Un avenant au compromis de vente pourra être signé afin de redéfinir les termes du projet et de proroger la date de signature de l'acte authentique.

La délibération prévoyait une signature de l'acte de vente authentique avant le 27 juin 2018.

Il convient donc de proroger la délibération 2017/104 en vue de signer l'acte de vente définitif avant le 15 décembre 2018.

### Rappel de l'activité :

L'entreprise EMSPROTO a été créée en 2014, elle est spécialisée dans l'assemblage de prototypes de cartes électroniques sur une offre nouvelle génération 100 % en ligne.

EMSPROTO utilise les dernières technologies du web et de la production pour assurer les prestations les plus complexes (en particulier avec l'intégration de composants miniatures) dans des **délais ultras courts** et avec une **qualité** équivalente aux chaînes de montage automobile.

Recette attendue : 288 050 € HT



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/69

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN À EMSPROTO / SCI SEMIC  
DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE  
TECHNOPOLE BORDEAUX MONTESQUIEU**

*Le Conseil Communautaire à l'unanimité :*

- **Décide**
  - de vendre la parcelle cadastrée D 1000 à EMSPROTO à toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle pour l'opération; d'effectuer cette cession de 8 230 m<sup>2</sup> au prix fixé par délibération de 35 € HT le m<sup>2</sup> soit une recette attendue de 288 050 € HT, auquel il y aura lieu d'ajouter la TVA sur marge à déterminer conformément à l'article 268 du CGI;
  - de fixer la signature de l'acte authentique au plus tard le 15 décembre 2018.
- **Autorise** le Président à signer dès à présent les actes de transfert de propriété et les avenants afférents si nécessaire.

Fait à Martillac, le 29 Mai 2018

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

*Document signé électroniquement*